

RESPONSABILITÉS DU BÉNÉVOLE EN ASSOCIATION

ORGANISATEUR(S) : ADESS OUEST CÔTES D'ARMOR

THÈME : FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION



Initiation



Payant*



1 demi journée : 3h



Présentielle

* Formation payante :

5€

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout membre d'une association

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Comprendre l'implication pénale du bénévole, se prémunir de recours potentiels contre l'association, permettre de bien comprendre la distinction entre personne morale et personne physique, rappeler les places du Trésorier et du Président.

Objectifs pédagogiques

Comprendre l'implication pénale du bénévole, se prémunir de recours potentiels contre l'association, permettre de bien comprendre la distinction entre personne morale et personne physique, rappeler les places du Trésorier et du Président.

DATE(S) DE LA FORMATION

28 octobre 2021

jeudi 28 octobre 2021 à 17h30

LIEU DE LA FORMATION

17 Rue de Guingamp

22 Bégard

POUR S'INSCRIRE



-



d.manent@adess-ouest22.bzh

STRUCTURE FORMATRICE



ADESS OUEST CÔTES D'ARMOR



Voir la présentation de cette structure